

M. l'Orateur: C'est une question à débattre, non une question de Règlement.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement de nouveau, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député sait, j'en suis certain, qu'insister pour obtenir une réponse ne justifie pas un appel au Règlement. Il a le droit de poser une question, mais le ministre a le droit de n'y pas répondre.

M. Woolliams: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'estime avoir le droit de poser la question et qu'il est du devoir du ministre d'y répondre convenablement, sans présenter les faits sous un faux jour à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ne pas admettre une réponse donnée par le ministre ne motive pas la question de privilège.

M. Woolliams: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas, à moins que le député n'ait une autre raison.

M. Woolliams: Votre Honneur ne m'a pas très bien compris au sujet de la question de privilège. Le ministre a dénaturé les faits, et c'est pourquoi il ne veut pas répondre à ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut dire que les faits ont été dénaturés mais il ne peut pas dire—et il n'en a pas l'intention, j'en suis sûr—qu'on les a dénaturés consciemment. Je déclare au député que la présidence ne peut accepter, à ce sujet, ni un rappel au Règlement ni la question de privilège.

M. Woolliams: Ils est évident que le ministre se condamne par son silence même.

[Français]

L'EXPO '67

A PROPOS DE LA PRIORITÉ ACCORDÉE
À L'HYMNE ROYAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre, qui assistait à l'inauguration officielle de l'Expo '67, le 27 avril dernier, comme moi-même d'ailleurs.

J'aimerais lui demander comment il se fait qu'avant de jouer l'hymne national officiel du Canada, la fanfare de l'Armée a entonné, à trois reprises, l'hymne national de l'Angleterre avant de jouer «Ô Canada»?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable en ce moment. L'honorable député peut inscrire la question au *Feuilleton*, mais elle est irrecevable, dans les circonstances.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est une chose qui, je crois, a troublé un peu la population, de voir qu'on jouait l'hymne national d'un autre pays à l'Exposition universelle.

Comme il y a régulièrement des manifestations à cet endroit, j'aimerais savoir pourquoi on joue l'hymne national d'un autre pays plutôt que le nôtre?

M. l'Orateur: L'honorable député pourra aussi inscrire cette deuxième question au *Feuilleton*.

M. Grégoire: A dix heures ce soir pour le spectacle.

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PALLIATIFS DE L'AUGMENTATION
DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que, selon le rapport publié ce matin par le Bureau fédéral de la statistique, le coût de la vie a atteint un niveau sans précédent le mois dernier, le ministre envisage-t-il des mesures d'urgence pour empêcher le coût de la vie de monter brusquement une fois de plus?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé ce qui avait provoqué cette hausse et on m'a dit que deux des raisons les plus importantes étaient la majoration de la taxe de vente dans le Québec et des honoraires de médecin en Ontario. Il y a également d'autres facteurs, mais ce sont les deux principales raisons de cette hausse assez prononcée.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

Comme il vient de le dire, la taxe de vente a augmenté le coût de la vie au Canada, de même que la taxe de vente dans le Québec et les frais médicaux en Ontario, mais les augmentations de taxes du ministre des Finances actuel n'ont-elles pas aussi contribué à l'augmentation du coût de la vie au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il s'agit d'un argument et non pas d'une question.